

# Bienvenue !

*La BCUL - Coordination des bibliothèques scolaires est heureuse de vous accueillir au sein du réseau.*

*Ce guide d'accueil vise à faciliter vos premiers jours dans votre bibliothèque.*

*Pour toute question, la Coordination des bibliothèques scolaires se tient à votre entière disposition.*

## **Le réseau des bibliothèques scolaires vaudoises**

Le réseau des bibliothèques scolaires compte plus de 80 bibliothèques. Il comprend également des bibliothèques scolaires et communales, dites mixtes.

Ces bibliothèques desservent 81 établissements primaires et secondaires, sur un total de 93 établissements. 83% des élèves de la scolarité obligatoire ont accès à des prestations en bibliothèque scolaire.

La mise en réseau des bibliothèques et bibliothécaires se situe à la fois au niveau informatique (Renouvaud) et professionnel (échanges de pratiques).

Le Canton est responsable du fonctionnement des bibliothèques scolaires. Depuis 2013, le Département de la formation (aujourd'hui : Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)) a délégué sa compétence dans ce domaine à la Coordination des bibliothèques scolaires BCU Lausanne. Cette dernière travaille étroitement avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), avec le personnel des bibliothèques, les directions des établissements scolaires et, lorsqu'il s'agit de bibliothèques mixtes, avec les autorités communales.

Son objectif est d'assurer un accès adéquat, un encadrement de qualité à tous les élèves dans les bibliothèques scolaires, ainsi qu'une gestion efficace et basée sur le cadre légal et réglementaire dans chaque bibliothèque scolaire.

## **Vos premiers pas**

### **Adresse e-mail**

Le type d'adresse mail qui sera créé dépend du réseau informatique de la bibliothèque.

Vous pouvez avoir une adresse *vd.ch* si votre bibliothèque est connectée au réseau cantonal (RCV). C'est à votre direction d'établissement de faire la demande.

Votre adresse *edu-vd.ch* a été créée par le secrétariat de l'établissement scolaire, vous avez dû recevoir vos identifiants par e-mails. (Si ce n'est pas le cas, veuillez consulter dans un premier temps votre dossier spam) avant de vous adresser au secrétariat de votre établissement scolaire pour signaler le problème.

Cette adresse edu-vd.ch vous permet d'accéder au Wi-Fi pédagogique, aux ressources pédagogiques des établissements et au portail de support du CIPEO (Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire). Elle vous permet aussi d'accéder à votre compte mail edu-vd.ch, aux applications Microsoft Office 365 ([LIEN](#)) et au portail des bibliothèques scolaires ([LIEN](#)).

Une fois que vous avez obtenu votre/vos adresses email professionnelle-s, envoyez un email à la Coordination des bibliothèques scolaires ([coordbs@bcu.unil.ch](mailto:coordbs@bcu.unil.ch)) et communiquez-la à la Coordination Renouvaud ([coordrnv@renouvaud.ch](mailto:coordrnv@renouvaud.ch)).

## Achat de matériel

Les documents peuvent être commandés directement chez les libraires, en veillant à choisir le-s moins onéreux et des fournisseurs locaux.

Pour le reste du matériel, les commandes sont gérées par la Direction des achats et de la logistique (DAL). Avec vos accès edu-vd.ch, vous pouvez accéder au catalogue via Stockeo. Plus d'informations sur le Portail des bibliothèques scolaires (section Boîte à outils).

## Portail DGEO bibliothèques

<https://bibliotheques.edu-vd.ch/accueil-bibliotheques>

Pour y accéder, vous devez utiliser votre adresse edu-vd.ch et votre mot de passe.

Le portail DGEO bibliothèques est une plateforme de communication et d'échanges pour les bibliothécaires scolaires. Vous y ajouterez toutes les animations pédagogiques que vous proposerez. Ces animations se retrouveront sur la page dédiée à votre bibliothèque, qui vous servira ainsi de catalogue d'animations. Les enseignant-e-s auront accès aux résumés de ces animations.

N'oubliez pas de vérifier les informations présentes sur la page de votre bibliothèque et de les modifier si nécessaire. Vous pouvez aussi mettre à jour votre profil dans la section membres et y ajouter une description de vous-même, indiquer les jours de la semaine durant lesquels vous travaillez, ainsi qu'une photo. Dans cette section, vous pourrez trouver les informations de contact des autres bibliothécaires.

Vous trouverez aussi sur le portail une boîte à outils, contenant des informations et documents utiles pour votre pratique professionnelle, et les formations continues conseillées.

Enfin, ce portail comprend un forum destiné aux bibliothécaires scolaires qui vous permet d'échanger avec vos collègues sur toutes sortes de sujets liés au métier.

Tutoriels d'utilisation du portail DGEO - bibliothèques scolaires

<https://bibliotheques.edu-vd.ch/boite-a-outils/tutoriels-dutilisation-du-portail-dgeo-bibliotheques-scolaires>

## Communication bibliothèque

Vérifiez que le site de l'EPS est à jour au niveau des informations bibliothèque – normalement dans onglet « vie scolaire » de chaque site EPS. [LIEN](#)

Tenez à jour la page de votre bibliothèque sur le Portail DGEO. [LIEN](#)

## Renouvaud

### Portail Renouvaud

Le groupe « Ecoles et Lecture publique » contient toutes les informations pertinentes (catalogage, outil de découverte, etc.) concernant cette institution dans le réseau Renouvaud. [LIEN](#)

### Login Alma

Il faudra vous assurer qu'une demande de login a été faite pour vous avant votre arrivée depuis le portail de gestion des logins Renouvaud [LIEN](#). Si ce n'est pas le cas, prenez contact avec la CoordBS.

Accès login Alma ELP : [LIEN](#)

### Formations

Inscrivez-vous dès que possible aux formations Renouvaud nécessaires via ce formulaire : [LIEN](#).

### Mentorat

Un système de mentorat est organisé par la Coordination des bibliothèques scolaires sur demande.

## Contexte légal et réglementaire

- Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
- Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)
- Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LMPI)
- Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)
- Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers)
  
- Règlement d'application de la LEO (RLEO)
- Règlement de la BCU Lausanne (RBCU)
  
- Recommandations et normes pour bibliothèques scolaires 2017, mise à jour 2022
  
- Plan d'études romand (PER)
  
- Votre cahier des charges
- Votre contrat de travail

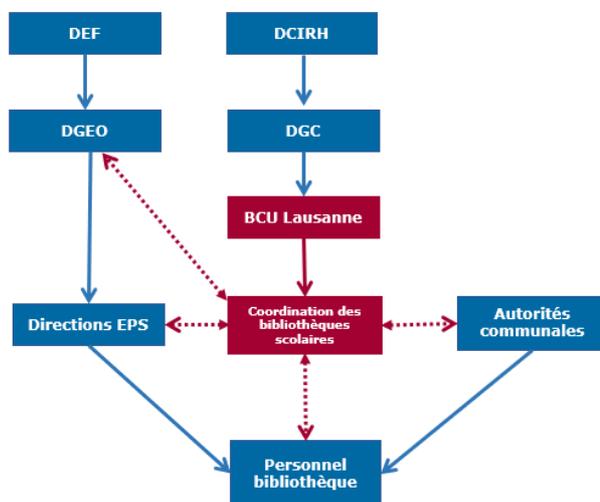
Une lecture indispensable : les *Recommandations et normes pour bibliothèques scolaires* 2017, mise à jour 2022. Vous les trouverez sur le site de la BCUL [LIEN](#) ou sur le Portail.

## Contexte institutionnel

### BCUL - Coordination des bibliothèques scolaires

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) mandate la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne (BCUL) pour assurer la gestion qualité des bibliothèques scolaires vaudoises.

Rattachée à la Direction de la BCUL, la Coordination des bibliothèques scolaires est située au cœur des compétences métier et des innovations technologiques et bibliothéconomiques. Elle travaille en étroite collaboration avec les directions générales adjointes de la DGEO, les directions des établissements scolaires, les autorités communales, les associations intercommunales scolaires et les bibliothécaires scolaires. Elle bénéficie d'un positionnement stratégique par son implantation transversale.



### Relations contractuelles, hiérarchiques (fonctionnelles) et métiers

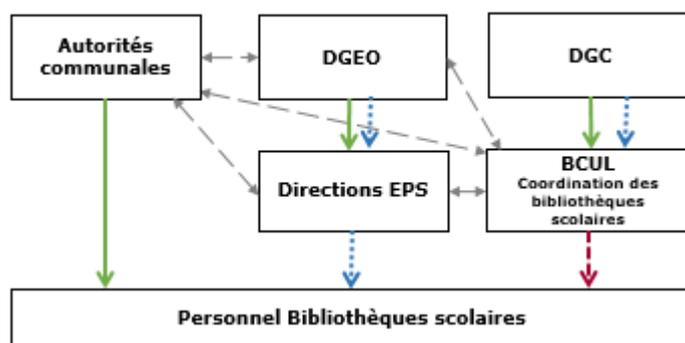
L'Etat incarne l'autorité d'engagement (contractuelle) du personnel des bibliothèques scolaires qui est engagé sous contrat cantonal.

Les autorités communales incarnent l'autorité d'engagement (contractuelle) du personnel des bibliothèques scolaires qui est engagé sous contrat communal ou intercommunal. Dans ce cadre, elles évaluent les prestations des collaborateurs, après consultation et en collaboration avec la Direction de l'établissement et de la BCUL – Coordination des bibliothèques scolaires.

La direction de l'établissement scolaire incarne l'autorité hiérarchique ou fonctionnelle du personnel des bibliothèques scolaires. En tant qu'autorité fonctionnelle pour les taux scolaires du personnel de bibliothèque, elle est responsable des prestations scolaires qui sont délivrées, ainsi que de l'atteinte des exigences du PER. Dans ce cadre, elle met sur pied et préside la

Commission de bibliothèque où les prestations scolaires sont définies, planifiées, organisées selon les Recommandations et normes. La gestion des prestations scolaires en bibliothèque n'est pas déléguée et reste sous l'entière et pleine responsabilité de la direction de l'établissement.

La Coordination des bibliothèques scolaires est mandatée par la DGEO pour représenter les compétences métiers auprès de la direction de l'établissement scolaire. Elle incarne l'autorité métier du personnel des bibliothèques scolaires. Elle est en charge de suivre la qualité des prestations (p. ex. : fonds documentaire scolaire, animations pédagogiques, etc.) en étroite collaboration avec la Direction de l'établissement et la Direction pédagogique de la DGEO. Elle vise également à optimiser le fonctionnement de la bibliothèque (p. ex. : organisation des échanges de pratiques, mise à disposition de documents modèles, pilotage de l'intégration du catalogue dans Renouvaud).



#### Légende

- .....> Autorité fonctionnelle
- > Autorité d'engagement
- - - -> Autorité métier et suivi qualité
- ← — — → Collaboration